

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 7 (1916)

Artikel: Canton de Glaris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIII. Canton de Glaris.

Aucune loi ni ordonnance en 1915.

IX. Canton de Zoug.

Aucune loi ni ordonnance en 1915.

X. Canton de Fribourg.

Aucune loi ni ordonnance en 1915.

XI. Canton de Soleure.**1. Ecole primaire.**

1. Règlement relatif à l'emploi des intérêts du fonds Gibelin-Vigier, destiné à fournir des aliments et des vêtements à des élèves pauvres. (Du 21 décembre 1914.)

2. Ecoles secondaires supérieures.

2. Règlement pour les sociétés d'élèves de l'Ecole cantonale de Soleure. (Du 23 avril 1907.)

XII. Canton de Bâle-Ville.

Règlement relatif aux absences dans les écoles de Bâle-Ville. (Du 8 mai 1915.)

XIII. Canton de Bâle-Campagne.

Aucune loi ni ordonnance en 1915.

XIV. Canton de Schaffhouse.

Corps enseignant de tous les degrés.

Statuts de la conférence cantonale du corps enseignant. (Du 1^{er} juillet 1915.)

XV. Canton d'Appenzell-Rh. ext.**1. Ecoles secondaires inférieures.**

1. Guide pour la répartition des branches réales dans les écoles secondaires où il est nécessaire de réunir plusieurs classes pour cet